



**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT 2021-11**

**AVIS** est donné que lors de sa séance tenue le lundi 3 mai 2021, le conseil de ville a adopté le règlement 2021-11, instaurant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale.

Ce règlement a été approuvé par le ministère de la Culture et des Communications le 16 juin 2021.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 4 août 2021.

**LYNDA BERNIER,**  
**Greffière adjointe**